

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: [mairie.lepoet@free.fr](mailto:mairie.lepoet@free.fr)

E-mail maire: [mairiedupoet@wanadoo.fr](mailto:mairiedupoet@wanadoo.fr)

Le 07 février 2014

# Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Le vendredi 14 février 2014 à 18 heures 30**

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

## **ORDRE DU JOUR :**

- choix de l'entreprise pour les réseaux d'assainissement sur les hameaux des Blâches et des Donnets
- caution appartement
- avenant convention prévention
- solidarité var

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue,  
l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire  
ALAIN MONTAY



-----  
**POUVOIR (2)**

Je soussigné(e)<sup>(3)</sup> -----

Donne pouvoir à -----

(2) A n'utiliser qu'en cas  
b'absolue nécessité.

(3) Nom, prénom, adresse

(4) N.B. Validité : trois  
reports au maximum.

(5) Porter à la main « Bon  
pour accord » et signer

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour  
le **vendredi 14 février 2014**
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant<sup>(4)</sup>  
auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque <sup>(5)</sup>

Fait à Le POËT , le



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Suffrages exprimés :**

14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 14 février 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Josiane JACQUART par Annie BLEUSE

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie TROCCHI

---

### DE\_2014\_07 - Choix de l'entreprise pour les réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un appel d'offre a été lancé pour le marché de construction des réseaux d'assainissement sur les hameaux des "Blâches" et des "Donnets".

La société Grontmij a remis à la commune un rapport d'analyse des offres (ci joint).

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise SATP. Le montant du marché est de 247 380.42€ HT.

#### Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'entreprise SATP - ZA Les Foulons - 05260 Saint Jean Saint Nicolas pour un montant de 247 380.42€ HT
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

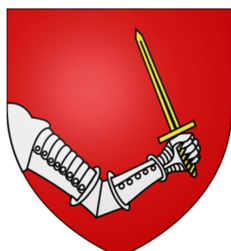
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



Une ingénierie créative au service des équipements et infrastructures durables

---

---

## Rapport d'analyse des offres : Marché de construction des réseaux d'assainissement sur les hameaux Les Blâches et Les Donnets

---

---

N° d'étude	Version	Date	Rédigé par	Validé par	Modifications
HY13.C.0069	1	29.01.2014	RBO	JTH	-

**Contact :** Grontmij SA

Les Hauts de la Duranne

370 rue René Descartes – CS 90340 – 13799 – AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Tél : 04 42 99 27 27 – Fax : 04 42 99 28 44 –

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DES TRAVAUX – OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	3
<b>ESTIMATION DES TRAVAUX PAR LE MAITRE D'OUVRAGE</b> .....	3
<b>MODALITE DE LA CONSULTATION</b> .....	3
<b>PASSATION DU MARCHE</b> .....	3
<b>CARACTERISTIQUES DU MARCHE</b> .....	3
<b>DUREE DU MARCHE</b> .....	3
<b>NEGOCIATION</b> .....	3
<b>OUVERTURE DES PLIS</b> .....	3
<b>EXAMEN ET ANALYSE DES OFFRES</b> .....	4
<b>RAPPEL DES CRITERES DE CHOIX DES OFFRES</b> .....	4
<b>EXAMEN DU MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF</b> .....	5
<b>NOTATION FINANCIERE DES OFFRES</b> .....	5
<b>CLASSEMENT DES OFFRES AVANT NEGOCIATON</b> .....	6
<b>CONCLUSION</b> .....	6

---

## **PRESENTATION DES TRAVAUX – OBJET DE LA CONSULTATION**

---

La présente consultation concerne des travaux de construction du réseau de l'assainissement collectif des eaux usées sur les hameaux Les Blâches et les Donnets pour le compte de la Mairie du Poët.

Le présent rapport constitue le rapport d'analyse des offres.

---

## **ESTIMATION DES TRAVAUX PAR LE MAITRE D'OUVRAGE**

---

Les travaux ont été estimés :

- Pour la tranche ferme 278 950 € HT
- Pour la tranche Conditionnelle à 146 660 € HT.

Soit un montant de marché total de 425 610 €.

---

## **MODALITE DE LA CONSULTATION**

---

### **PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 33, 40, 57, 58 à 59 du Code des Marchés Publics.

### **CARACTERISTIQUES DU MARCHE**

Le Marché est un marché de travaux régi par les dispositions du Code des Marchés Publics.

Le Marché est passé à prix unitaires et forfaitaires.

Le Marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

### **DUREE DU MARCHE**

Le « délai plafond » d'exécution des travaux fixé par le Maître d'œuvre est de 5 mois, période de préparation et de travaux comprise.

### **NEGOCIATION**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager une négociation avec les 3 meilleurs candidats ayant présenté une offre.

### **OUVERTURE DES PLIS**

Cf. PV Ouv1 et Ouv2 du 16/01/2014.

8 offres ont donc été étudiées.

<b>Pli</b>	<b>Entreprise</b>
<b>1</b>	PROVENCE ALPES CANALISATIONS
<b>2</b>	S.A.T.P.
<b>3</b>	Groupement conjoint POINCELET / EURL BENSO
<b>4</b>	Groupement solidaire MINETTO / POLDER
<b>5</b>	ABRACHY
<b>6</b>	ALLAMANNO
<b>7</b>	PARRAUD
<b>8</b>	EIFFAGE

---

## **EXAMEN ET ANALYSE DES OFFRES**

---

### **RAPPEL DES CRITERES DE CHOIX DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics, afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères retenus pour faire ce jugement des offres sont définis ci-après et pondérés comme suit :

Les critères retenus pour faire ce jugement des offres sont définis ci-après et pondérés comme suit :

<b>Critère d'attribution</b>	<b>Coefficient de pondération</b>
La valeur technique de l'offre	60 %
Le prix des prestations	40 %

L'Entreprise ayant la note globale pondérée la plus élevée sera présentée à la Commission comme l'Entreprise la mieux disante.

## **EXAMEN DU MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF**

Une note (NT notée sur 20 points) sera établie selon le barème suivant.

<b>CHAPITRE</b>	<b>ITEM</b>	<b>NOTE</b>	<b>Total du critère</b>
<b>A</b>	<b>Moyens en personnels et matériels, fournitures et matériaux :</b>		
	A1 : personnels	2	4 points
	A2 : matériels	1	
A3 : fournitures et matériaux	1		
<b>B</b>	<b>Organisation et planning prévisionnel d'exécution :</b>		
	B1 : organisation du chantier	1	3 points
	B2 : planning avec phases détaillées	1	
B3 : actions d'accompagnement et de communication auprès des riverains	1		
<b>C</b>	<b>Prise en compte du contexte local</b>	2	2 points
<b>D</b>	<b>Méthodes :</b>		
	D1 : emprises et circulation automobile, travaux de nuit, signalisation, sécurité de chantier, déviation (mode opératoire), ...	2	9 points
	D2 : repérage des réseaux et exécution des sondages	2	
	D3 : réalisation et protection des fouilles, pose des canalisations et autres équipements des réseaux, raccordement sur réseaux existants,	2	
	D4 : méthodologie de remblaiement,	1	
D5 : organisation de la réfection de chaussée provisoire et définitive	2		
<b>E</b>	<b>Protection de l'environnement :</b>		
	E1 : gestion et tri des déchets	0,5	2 points
	E2 : utilisation de matériaux et fournitures recyclés	0,5	
E3 : limitation des nuisances liées au chantier et maintien d'un chantier propre	1		
	<b>TOTAL</b>	20	20 points

## **NOTATION FINANCIERE DES OFFRES**

Ce critère est noté sur 20.

**Formule de notation :**

$$NP = NR \times (2 - PCt/Pb)$$

Avec NP = note prix du candidat

NR = note technique de référence (meilleure note du critère technique, critère majoritaire).

PCt = prix du candidat à noter

Pb = prix le plus bas



---

## CLASSEMENT DES OFFRES AVANT NEGOCIATON

---

La note globale (exprimée sur 20) est obtenue en additionnant chacune des notes pondérées.

N°	NOM	Prix HT	Note prix sur 20	Pondération 40%	Note technique sur 20	Pondération 60%	Note Totale	Rang
2	S.A.T.P.	247 380.42 €	17.00	6.80	13.00	7.8	14.60	1
7	PARRAUD	294 385.00 €	13.77	5.51	11.00	6.6	12.11	2
5	ABRACHY	299 135.00 €	13.44	5.38	9.50	5.7	11.08	3
4	MINETTO POLDER /	355 324.43 €	9.58	3.83	11.50	6.9	10.73	4
1	PROVENCE ALPES CANALISATIONS	334 604.00 €	11.01	4.40	10.50	6.3	10.70	5
8	EIFFAGE	497 023.00 €	0.00	0.00	17.00	10.2	10.20	6
3	POINCELET BENSO /	276 532.00 €	15.00	6.00	6.50	3.9	9.90	7
6	ALLAMANNO	324 247.78 €	11.72	4.69	7.00	4.2	8.89	8

Prix candidat plus bas            247 380.42 €

Note référence (technique) 17

---

## CONCLUSION

---

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise **S.A.T.P.**

Le montant du marché est de : **247 380.42 € HT.**

Attention l'offre du candidat à retenir comporte des erreurs arithmétiques dans le DQE. Les pièces du marché (AE et DQE) sont à mettre à jour.



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Suffrages exprimés :**

14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 14 février 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Josiane JACQUART par Annie BLEUSE

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie TROCCHI

---

DE\_2014\_08 - caution appartement

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des locataires ont quitté le logement qu'ils occupaient. L'appartement a été complètement rénové pour leur arrivée. Après visite des lieux, il s'avère que les peintures du mur sont à refaire, les portes de placard et des pièces sont à changer, un trou dans le mur est à réparer. La commune a du faire intervenir l'huissier pour la restitution de l'appartement qui a été quitté sans nous rendre les clefs. Cet appartement a été vidé et nettoyé par les agents techniques de la commune.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** de ne pas restituer la caution de 253€ (titre n°133 du 23 avril 2012) qui compensera, en petite partie, les frais engendrés pour la remise en état du logement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF  
Préfecture de GAP  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 18/02/2014  
005-210501037-20140214-DE\_2014\_08-DE



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Suffrages exprimés :**

14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 14 février 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Josiane JACQUART par Annie BLEUSE

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie TROCCHI

---

### DE\_2014\_09 - Avenant convention prévention

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une délibération a été prise le 29 novembre 2013 pour la signature d'une convention de mise à disposition par le Centre de Gestion d'un agent Assistant de Prévention 4 heures par semaine.

Après une première analyse, les 4 heures sont insuffisantes, il faudrait passer à 6 heures par mois. Pour cela, il convient de signer un avenant à cette convention.

#### Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent pour exercer les missions d'assistant de prévention ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR EXERCER LES MISSIONS D'ASSISTANT DE PREVENTION



## Entre d'une part, la collectivité d'origine :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie BERNARD, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2011 ;

## Et d'autre part, la collectivité d'accueil :

Et la Commune du Poët représentée par son Maire Alain MONTAY autorisé par délibération du conseil municipal en date du 14 février 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 108-2 et 108-3,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention du 06/12/2013 établie entre le Centre de Gestion et la Mairie du Poët

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1 – Organisation de la mission :

A l'article 1 de la convention du 06/12/2013 les mots « pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2014 » sont remplacés par : « pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2014 à raison de 6 heures par mois ».

**Article 2 :** le reste de la convention demeure inchangé.

Fait à .....  
le .....  
(Cachet et signature)

Fait à Le POËT  
le 17/02/2014  
(Cachet et signature)

Le Président  
du Centre de Gestion  
Jean Marie BERNARD

Le Maire  
Commune du Poët  
MONTAY Alain



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Suffrages exprimés :**

14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 14 février 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Josiane JACQUART par Annie BLEUSE

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie TROCCHI

---

### DE\_2014\_10 - Devis pour complément DLE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la notice explicative de la station d'épuration fournie au service de l'eau de la DDT présente quelques observations et un complément important du dossier doit être réalisé pour la recevabilité du dossier.

Il précise que tant que ce dossier n'est pas validé par le contrôle de légalité, la commune ne peut engager les travaux de la station d'épuration et certaines subventions arrivent à échéance au second trimestre 2014.

L'entreprise GRONTMIJ qui a déjà réalisé la notice explicative propose un devis de 2 500€ HT pour la réalisation de la complétude du Dossier Loi sur l'Eau de la STEP des "Blâches et des "Donnets" et s'engage à respecter les délais.

#### Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par l'entreprise GRONTMIJ SA - Les Hauts de la Duranne - 370, Rue René Descartes - 13799 AIX EN PROVENCE pour un montant de 2 500€ HT
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



# EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Présents :** 13

**Suffrages exprimés :**

14

**Pour :** 14

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

## Séance du 14 février 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

**Sont présents :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**Représentés :** Josiane JACQUART par Annie BLEUSE

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie TROCCHI

---

DE\_2014\_11BIS - solidarité Var - annule et remplace la délibération 2014-11

*Annule et remplace la délibération 2014-11 pour erreur de frappe, il convient d'enlever la phrase "6 heures par mois" à la fin de la délibération.*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de France du Var lançant un appel à la solidarité face aux intempéries survenues le 19 janvier 2014 et à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes du département du Var.

### Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Maires de France du Var dont le siège est à DRAGUIGNAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 14 février 2014

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Membres en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14  
**Date de convocation : vendredi 07 février 2014**

**LE 14 février 2014** le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

**PRESENTS :** Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre GARCIN

**REPRESENTES :** Josiane JACQUART

**ABSENTS :**

**Secrétaires de séance :** Jean-Marie TROCCHI - Bruno BAILLON

Délibérations du conseil à l'unanimité :

#### DE 2014\_07- Choix de l'entreprise pour les réseaux d'assainissement

- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'entreprise SATP - ZA Les Foulons - 05260 Saint Jean Saint Nicolas pour un montant de 247 380.42€ HT pour les travaux de construction des réseaux d'assainissement sur les hameaux des "Blâches" et des "Donnets".
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

#### DE 2014\_08- caution appartement

- **DECIDE** de ne pas restituer la caution de 253€ (titre n°133 du 23 avril 2012) qui compensera, en petite partie, les frais engendrés pour la remise en état du logement situé 7 bis rue du Fournil.

DE 2014\_09- Avenant convention prévention

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent pour exercer les missions d'assistant de prévention pour 6 heures par mois ;

DE 2014\_10- Devis pour complément DLE

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise GRONTMIJ SA - Les Hauts de la Duranne - 370, Rue René Descartes - 13799 AIX EN PROVENCE pour un montant de 2 500€ HT pour la réalisation de la complétude du Dossier Loi sur l'Eau de la STEP des "Blâches et des "Donnets".
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

DE 2014\_11- Solidarité Var

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Maires de France du Var dont le siège est à DRAGUIGNAN

***DIVERS :***

- **Association célib'Azur** : l'association demande une exonération totale du paiement de la salle des fêtes : une remise de 50% a déjà été accordée, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes puisque des entrées ont été encaissées.

La séance est levée à 19h15

**LE MAIRE**  
**Alain MONTAY**

**SECRETAIRES DE SEANCE**  
**Jean-Marie TROCCHI - Bruno BAILLON**